

Elsa Bembaron

Barrages, panneaux solaires, éoliennes... Depuis plus d'un siècle, la production d'électricité verte et de biogaz redessine les paysages et contribue au dynamisme des régions.

Lorsque, à la fin du XIX^e siècle, les premiers barrages hydro-électriques voient le jour, l'époque est à la glorification du savoir-faire industriel. On célèbre la « fée électricité » et le génie humain capable de dompter la force des éléments. Les bâtisseurs d'alors se doutaient-ils que leurs ouvrages seraient visités et comparés à des cathédrales des temps modernes, à l'image de celui de Cusset, achevé en 1899 ? Probablement pas. Mais déjà, une idée se dessine : ces installations ne servent pas seulement à produire de l'électricité. Elles structurent aussi les zones géographiques.

Pourtant, il n'est pas encore question d'aménagement du territoire, et encore moins d'écologie. L'après-Seconde Guerre mondiale est marquée par un essor des barrages, avec 120 ouvrages construits dans l'Hexagone, entre 1945 et 1960. En parallèle, des activités artisanales se muent peu à peu en industries, à l'image de la métallurgie et du décolletage dans la vallée de l'Arve. La production d'électricité devient un argument d'attractivité, déterminant pour le choix de l'implantation de certaines usines. Le mouvement amorcé à l'aube du XX^e siècle se renforce.

Symbole de cette évolution observée au XX^e siècle, en 2025, la Compagnie nationale du Rhône (CNR), qui opère les 46 barrages hydroélectriques du département, a inscrit dans sa « raison d'être » le soutien à « l'attractivité des territoires ». Un soutien qui dépasse du seul cadre des barrages,



Au large de l'île d'Yeu et de Noirmoutier, les 61 éoliennes en mer produisent l'équivalent de la consommation électrique de 800 000 foyers.
STEPHANE MAHE / REUTERS

puisque le groupe opère aussi 70 centrales photovoltaïques et 68 parcs éoliens. Car 75 ans après le grand développement des barrages, les installations de panneaux solaires et d'éoliennes se sont aussi imposées dans le débat sur l'aménagement du territoire. Décrits par les uns, appréciés par les autres, ces moyens de production d'électricité renouvelable ont les inconvénients de leurs avantages : ils sont décentralisés. Il faut donc plus d'installations, mais celles-ci sont ancrées dans les régions, avec des retombées financières locales et des emplois à la clé.

Une assurance d'autonomie

En 2024, selon une étude réalisée par Colombus Consulting pour le Syndicat des énergies renouvelables (SER), les énergies renouvelables ont généré 2,1 milliards d'euros de retombées fiscales locales. L'hydroélectricité arrive en tête, avec 641,9 millions d'euros par an, suivie par l'éolien terrestre (240 millions), puis le solaire (296 millions). L'éolien en mer n'a représenté que 27,2 millions d'euros de ren-

trées fiscales en 2024, parce qu'il n'y avait encore que 500 MW installés, chiffre qui a doublé depuis. Les énergies renouvelables comptent par ailleurs près de 430 000 emplois répartis sur le territoire.

Certaines régions ont su s'approprier cette manne. « La Vendée a une vision politique qui n'a pas changé depuis 20 ans. C'est un territoire qui a du vent et du soleil et qui a besoin de souveraineté et de produire de l'énergie pour les services publics », relate Olivier Loizeau, le directeur général de la société d'économie mixte Vendée Énergie. Son objectif est de fournir, d'ici 2030, plus de la moitié de l'énergie qu'elle consomme sur son territoire. À ce jour, elle produit 18 % de sa consommation d'électricité par des énergies renouvelables et 10 % de sa consommation de gaz naturel via la méthanisation. Un système qui permet aux collectivités de maîtriser leurs charges de fonctionnement et de bénéficier des recettes, réinvesties localement dans de nouveaux projets d'énergies renouvelables ou dans la rénovation des bâtiments publics. En cette période de tensions sur les prix de

l'énergie, disposer d'une ressource locale avec une consommation en circuit court constitue une assurance d'autonomie.

Au large de l'île d'Yeu et de Noirmoutier, les 61 éoliennes en mer produisent l'équivalent de la consommation électrique de 800 000 foyers. Mais surtout, après la phase de construction qui a fait travailler 300 entreprises, dont une centaine localement, 85 personnes sont employées par le site, 60 assurant l'exploitation et la maintenance depuis la base située sur l'île d'Yeu. Un chiffre important pour une île qui compte moins de 5 000 habitants.

C'est aussi ce souci d'indépendance énergétique couplé à une volonté de redynamiser le territoire qui a motivé les choix de la communauté de communes du Kreiz-Breizh, en Bretagne. « Nous sommes entre le plein cœur de la Bretagne, le Finistère, le Morbihan et les Côtes-d'Armor dans un territoire à dominante agricole, essentiellement de l'élevage », décrit Sandra Le Nouvel, la présidente de la communauté de communes. Ce territoire peu densément peuplé a attiré les développeurs de

projets renouvelables. Mais pas question que seuls quelques propriétaires terriens tirent profit de ces nouvelles retombées économiques, alors que tous en subiraient l'installation. La « comco » a parié sur un modèle original : Kreiz-Breizh propose une entrée au capital de ces projets et négocie avec les promoteurs des parcs éoliens ou solaires à la fois des primes et la possibilité de revendre ses parts à terme. Le principe a été mis en œuvre en 2005. Aujourd'hui, 37 éoliennes couvrent près de 30 % de la consommation d'électricité du territoire. L'ambition de la communauté de communes est de couvrir la totalité de ses besoins énergétiques grâce aux renouvelables d'ici 2035.

Le parc éolien du Petit Doré, le dernier à date à avoir été installé sur ce territoire, illustre l'implication de la communauté de communes dans ces projets. Inaugurées en juillet 2025, ses 5 éoliennes opérées par WPD Onshore France couvrent les besoins annuels en électricité de 34 000 habitants, soit l'équivalent de 28 % de la consommation électrique du Kreiz-Breizh. Avant d'en arriver là, il a fallu 10 ans de concertation. La communauté de communes est depuis entrée au capital, ainsi que 127 habitants via un financement participatif. Et plusieurs aménagements ont été mis en place, comme la création de pistes cyclables ou l'embellissement des abords de la chapelle Saint-Lubin. « Quand un développeur se présente, il faut lui dire où cela pourra se faire, où cela ne pourra pas se faire et sous quelles conditions », tranche Sandra Le Nouvel, convaincue que cette énergie locale est un atout d'attractivité majeur pour ces territoires - pour garder sur place des jeunes -, mais que les collectivités locales doivent garder la main sur les implantations.

De telles initiatives se multiplient partout en France, même si le cadre n'est pas toujours aussi bucolique. À Limalonges, dans le Poitou, Mexens a installé des ombrières dotées de panneaux solaires sur un parking municipal. « Cela génère un loyer, des retombées financières pour la commune... Et plus de trafic pour le restaurant routier d'à côté », relate Julien Fleury, un des cofondateurs de Mexens. Les chauffeurs de poids lourds profitent de l'ombre pour venir déjeuner, avec la certitude de ne pas retrouver une cabine surchauffée. Les retombées pour les territoires ne sont pas toujours là où on les attend. ■

ALPES 2030

RAPPROCHER NOS MONTAGNES, PRÉPARER LES MOBILITÉS DE DEMAIN

- Modernisation des voies ferrées et routières
- Des trains rapides entre Marseille et Briançon : 3h40 d'ici 2029
- Rénovation des gares
- Transformation de la gare de Briançon en pôle d'échanges multimodal



maregionsud.fr



Les Jeux d'hiver 2030, plus qu'un événement, un projet utile, accessible et durable, qui laisse un héritage concret pour les territoires et toutes les générations.

RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

